

La commission d'enquête du Sénat sur l'organisation et les moyens de la lutte contre les réseaux djihadistes en France et en Europe présente ses conclusions

L'ancien ministre Jean-Pierre SUEUR, sénateur (PS) du Loiret, ancien président de la commission des Lois du Sénat, présente ce matin, trois mois jour pour jour après les attentats contre "Charlie Hebdo", le rapport d'information fait au nom de la commission d'enquête sur l'organisation et les moyens de la lutte contre les réseaux djihadistes en France et en Europe, présidée par la sénatrice (UDI-UC) de l'Orne Nathalie GOULET et le sénateur (UMP) du Bas-Rhin André REICHARDT.

Adopté mardi 31 mars à l'unanimité, ce rapport intitulé "filières 'jihadistes' : pour une réponse globale et sans faiblesse" formule plus de cent propositions pour résoudre une série de lacunes. Ces propositions portent autant sur la prévention que sur la répression, et concernent la justice, le renseignement, Internet ou encore la coopération internationale. En outre, un regard attentif est notamment porté sur la radicalisation dans les prisons, le détail des départs de ressortissants français en Syrie ou en Irak, et le contexte européen.

Ce rapport est le fruit d'un travail de six mois mené à huis clos au cours duquel cinq ministres ont été auditionnés – le ministre des Affaires étrangères et du Développement international Laurent FABIUS, la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Najat VALLAUD-BELKACEM, la ministre de la Justice Christiane TAUBIRA, le ministre de la Défense Jean-Yves LE DRIAN et le ministre de l'Intérieur Bernard CAZENEUVE – parmi quelque 70 personnes. Plusieurs voyages ont également été organisés. La commission d'enquête s'est ainsi rendue aux Etats-Unis, "l'un des acteurs majeurs dans la lutte contre le terrorisme au plan mondial", en Turquie, "point de passage très fréquent des jihadistes français qui rejoignent la Syrie", ou encore auprès des personnels de la plateforme téléphonique d'assistance aux familles et de

prévention de la radicalisation violente. Elle a également assisté à une démonstration technique sur la faisabilité du blocage des sites Internet et du retrait de contenus à caractère terroriste et à une démonstration de la stratégie de Daesh sur les réseaux sociaux pour le recrutement jihadiste. C'est enfin dans ce cadre qu'a été réalisée une étude de législation comparée sur les dispositifs de lutte anti-terroriste mis en place par quatre pays européens (Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Royaume-Uni) et par l'Australie (cf. "BQ" du 5 mars 2015).